

## SUPPLÉMENT JOURNAL MUNICIPAL N° 7

# DOSSIER INTERCOMMUNALITÉ

### ■ Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF) :

#### Dissolution ou pas dissolution ?

##### • Les décisions hâtives du président au mépris de l'avenir du territoire :

Lors du conseil communautaire du 13 octobre dernier, le président a fait voter la dissolution de la Communauté de Communes. Cette décision a été prise **à l'unanimité** des représentants de 15 communes. Elle ne peut être validée que si les 15 conseils municipaux votent cette demande de dissolution. Au jour où nous écrivons, le maire de Magny-Le-Désert, président de la Communauté de Communes, n'a pas fait voter son conseil. Après avoir engagé la procédure, il la bloque. Il nous semble important de déchiffrer les raisons profondes de cette volonté de dissolution, suivie de cette volte-face.

##### • Sur les motivations profondes de cette soutaine décision de dissolution :

La raison invoquée est « le point de non retour suite à la décision du conseil municipal de La Ferté-Macé d'habiliter le maire à ester en justice contre la Communauté de Communes ». Je suis étonné qu'une intention d'action en justice impressionne le président.

Les raisons semblent être autres. La dissolution pourrait solder ses difficultés actuelles :

- ◆ la gestion de la piscine avec son cortège d'actions en justice,
- ◆ l'action en justice pour les anciens établissements Moche,
- ◆ l'action en justice sur Les Tesnières (en cassation, le titre de la CCPF est remis en cause),
- ◆ ses difficultés dans la gestion des quelques salariés de la CCPF (7 salariés!).

Depuis le début 2010, la ville de La Ferté-Macé a recentré son action sur ses compétences, conduisant ainsi la CCPF à assumer ses responsabilités. En septembre, le président a enfin fait intervenir une entreprise pour la réfection des voies. Sur ce sujet, la raison semble l'emporter, mais que deviennent tous les autres dossiers en attente ? Malheureusement, seul, il ne sait pas gérer simultanément l'ensemble des dossiers nécessaires à la dynamisation d'une intercommunalité de 12 000 habitants. Il préfère donc jeter l'éponge, et recréer une communauté de communes rurales comme par le passé. Un saut en arrière de 15 ans !

##### • Sur la nouvelle situation qui en découlerait :

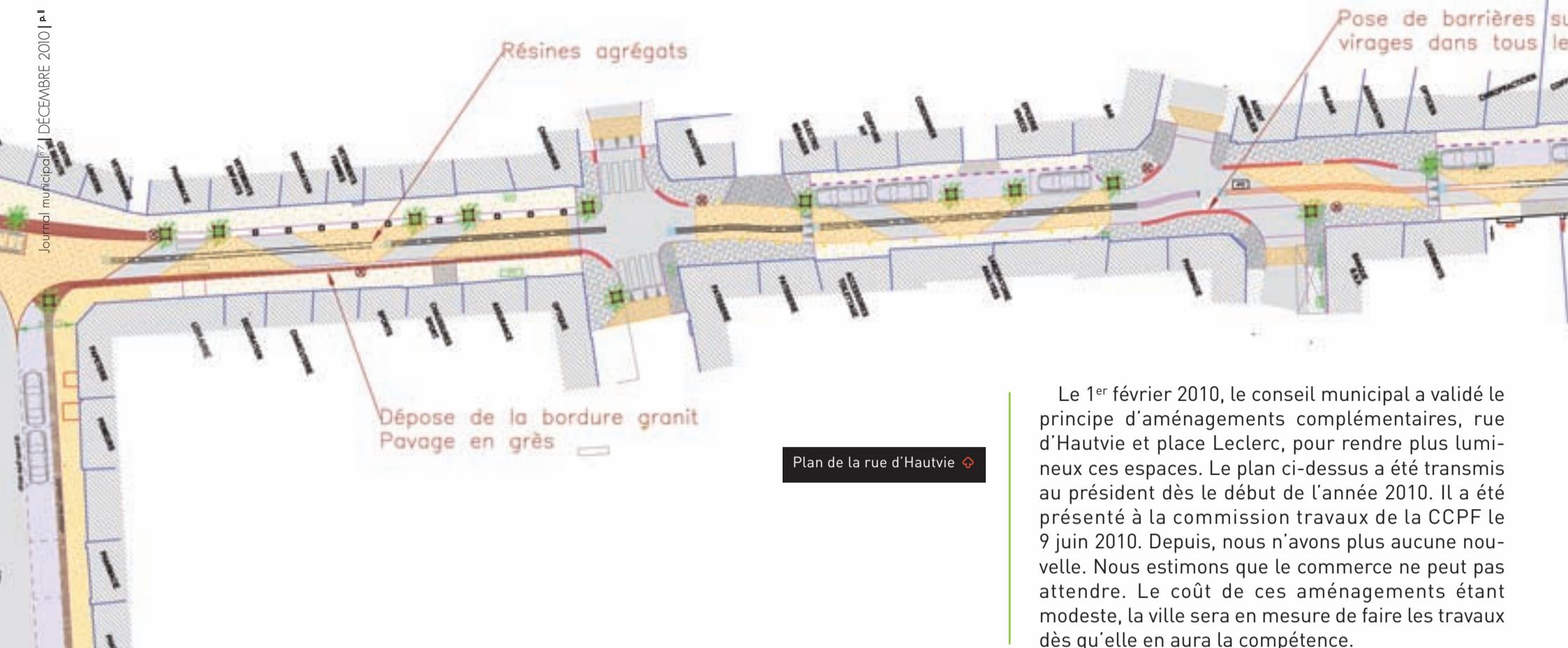
Cette dissolution pourrait avoir un effet accélérateur pour permettre de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. L'an dernier, du fait de l'absence d'accord financier, la procédure n'a pas abouti. Dans la procédure actuelle de dissolution, le président ne peut pas dicter ses conditions financières. Le représentant de l'État nommera un liquidateur. Celui-ci aura une approche neutre et objective de la situation. Les délégués fertois ont donc voté pour cette dissolution. Le conseil municipal de La Ferté-Macé s'est prononcé dans ce sens à l'unanimité le vendredi 22 octobre.

##### • Pourquoi le maire de Magny bloque désormais la procédure ?

Il a comme objectif de reconstituer une Communauté de Communes avec les communes rurales, « comme autrefois », ce qui suppose l'accord du Préfet. Pour garder sa présidence, il préfère se désavouer, en ne soumettant pas la demande de dissolution à son conseil municipal. La situation actuelle de blocage ne gêne plus le président. L'urgence est pourtant de garantir la poursuite des dossiers en cours :

- ◆ Le Foyer des Jeunes Travailleurs doit être financé à hauteur de 680 000 € par le Pays du Bocage et la Région. Il est attendu par les entreprises et les jeunes en recherche de logement.
- ◆ La ville de La Ferté-Macé a initié la réflexion sur le pôle de santé. Il devrait être financé à hauteur de 75 % par différents partenaires. Il est attendu par la population et les professionnels de santé. Cette situation ubuesque inquiète les organismes financeurs (pour la chauffe-bois, en raison du blocage actuel du dossier, le président a déjà fait perdre 100 000 € au Pays du Bocage). En cas de séparation, la ville a pris l'engagement de gérer ces dossiers. Dans l'attente, le Président a l'entièvre responsabilité de leur poursuite, puisqu'ils sont de compétence CCPF. Personne ne peut imaginer rester plus longtemps dans cette situation. Le représentant de l'État a désormais pleinement conscience de la gravité des problèmes de notre intercommunalité, et doit objectivement constater ses dysfonctionnements majeurs. ■

Jacques DALMONT  
Maire de La Ferté-Macé  
et le Conseil Municipal



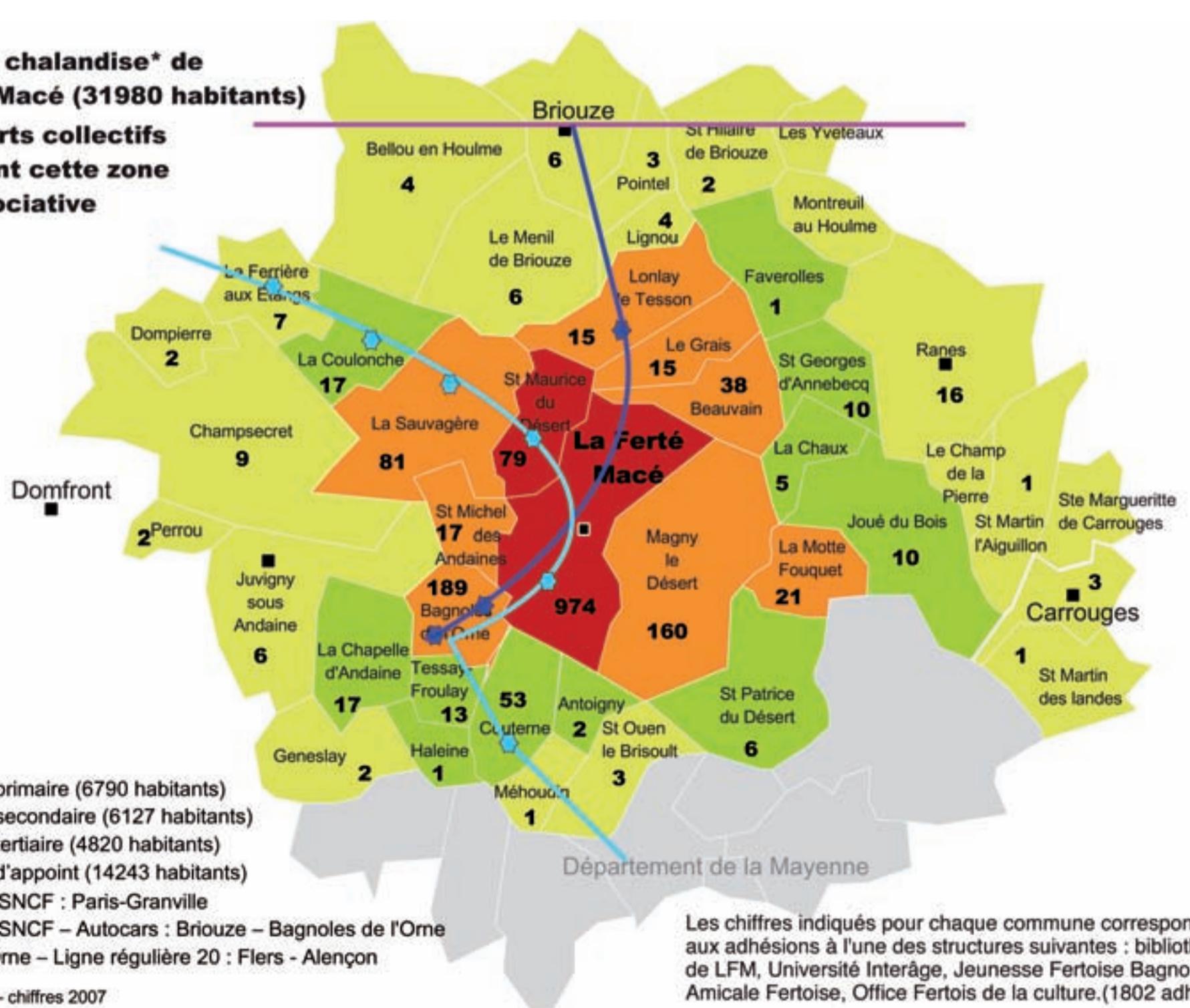
Le 1<sup>er</sup> février 2010, le conseil municipal a validé le principe d'aménagements complémentaires, rue d'Hautvie et place Leclerc, pour rendre plus lumineux ces espaces. Le plan ci-dessus a été transmis au président dès le début de l'année 2010. Il a été présenté à la commission travaux de la CCPF le 9 juin 2010. Depuis, nous n'avons plus aucune nouvelle. Nous estimons que le commerce ne peut pas attendre. Le coût de ces aménagements étant modeste, la ville sera en mesure de faire les travaux dès qu'elle en aura la compétence.

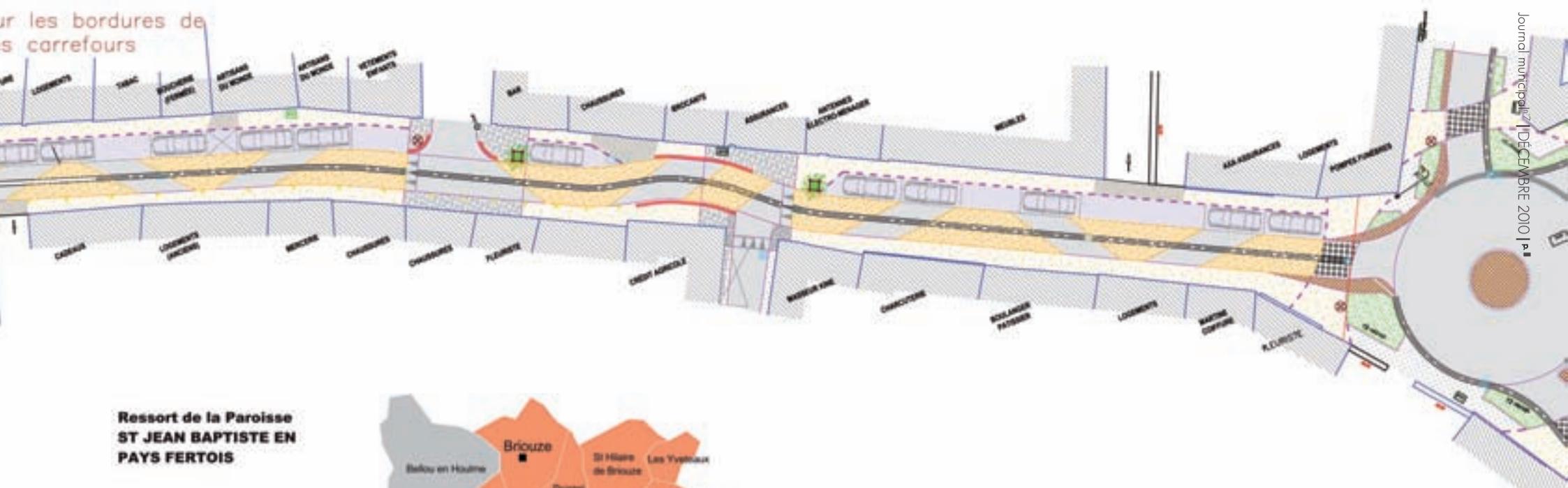
### Bassin de vie de La Ferté-Macé :

Il semble qu'un consensus règne sur le fait que les futures intercommunalités doivent correspondre aux « unités urbaines au sens de l'INSEE ». On ne peut qu'imaginer en effet une organisation territoriale cohérente, prenant en compte le bassin de vie résultant à la fois des pratiques de la population et du fonctionnement des acteurs économiques, des administrations, des associations.

À cet effet, la zone de chalandise de La Ferté-Macé (base CCI), donne une lecture intéressante des modes de vie des habitants, et pourrait servir de support aux réflexions à venir. Dans ce cadre, la série de cartes ci-dessous, permet de mieux comprendre comment sont organisés, les services à destination de la population, à l'intérieur de cette zone de chalandise.

- Zone de chalandise\* de La Ferté Macé (31980 habitants)
- Transports collectifs desservant cette zone
- Vie Associative





**Ressort de la Paroisse  
ST JEAN BAPTISTE EN  
PAYS FERTOIS**



Ressort des Centres de secours  
de la Compagnie de La Ferté Macé



Ressort du centre de tri postal  
de La Ferté Macé



## Cartes de quelques institutions qui structurent le territoire :

## Partage des compétences Ville / Communauté de Communes du Pays Fertois

**En cas de difficultés liées à l'entretien de la voirie, il faut donc s'adresser à la Communauté de Communes, à Magny-Le-Désert.**  
Tél. : 02 33 30 65 40

Lorsqu'en 1996, notre ville a adhéré à la CCPF, il était de la responsabilité statutaire de celle-ci de pourvoir à l'entretien des voiries du territoire, ainsi que de leurs dépendances. Jusqu'en 2005, par convention et contre dédommagement financier – environ 100 000 € par an –, la ville de La Ferté-Macé a donc logiquement poursuivi l'entretien de toute sa voirie. Malgré le refus par la CCPF de reconduire la convention à partir de 2006, la ville a maintenu cet usage **À TITRE GRATUIT**. Ce faisant, nous apportions donc, chaque année à la caisse commune, notre participation fiscale directe de l'ordre de 850 000 € et nous devions, en plus, supporter le coût de travaux dont la charge revenait normalement à la CCPF.

### AINSI, NOUS PAYONS DEUX FOIS POUR L'ENTRETIEN DE NOTRE VOIRIE !

Au début de 2010, à l'initiative de M. le Maire, décision fut prise d'exiger de la CCPF le respect de ses engagements. La conséquence directe en fut de recentrer les travaux de notre équipe de techniciens de voirie, sur les seuls chantiers du ressort de la ville.

Hormis quelques rares exceptions, sur l'ensemble du territoire de La Ferté-Macé, la remise en ordre de toute dégradation de chaussée, de trottoirs, de caniveaux et d'installations de surface relatives au bon écoulement des eaux de pluies, est du strict ressort de la Communauté de communes, car c'est elle et elle seule qui dispose des financements nécessaires à la réalisation de ces opérations. C'est avec satisfaction que nous avons vu, en septembre dernier, une entreprise intervenir pour les réparations de voirie. Le Président commence donc à prendre ses responsabilités, mais le compte est loin d'y être. Les difficultés sont structurelles : une représentativité insuffisante de la commune au regard de son poids démographique et fiscal, des projets votés par le conseil communautaire, mais jamais mis en œuvre (signalisation routière en centre-ville, sécurisation route de Falaise, place Neustadt, chaufferie bois, piste cyclable boulevard d'Andaines, plan de mise en accessibilité...), des commissions qui ne se réunissent pratiquement pas...

Suite à notre décision d'exiger de la CCPF de bien vouloir faire face à ses engagements, notre équipe de voirie a pu dégager du temps pour effectuer d'autres travaux.

Les photos ci-dessous illustrent les principaux travaux en cours ou déjà réalisés :



Aménagement de l'ancienne piscine

Équipements informatifs au plan d'eau

Espace plein air au bénéfice des malades Alzheimer (ALOIS)

Aire de jeux, au quartier Jacques PRÉVERT

Ancien Eden en cours de réaménagement



Espace dédié au beach soccer



Agrandissement du centre équestre de La Pèleras



Réaménagement et restauration de l'école Charles PERRAULT

